



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle et en application de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 modifiée par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n°2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié par les décrets n°2020-1614 du 18 décembre 2020 et n°2021-255 du 9 mars 2021, le Directoire a décidé, **à titre exceptionnel, de tenir l'Assemblée Générale Mixte de SYNERGIE du 24 juin 2021 à 11 heures à huis clos**, hors la présence physique de ses actionnaires et des personnes ayant le droit d'y assister.

La réunion sera diffusée en direct et sera disponible en différé sur le site internet de la Société www.synergie.com.

L'avis de réunion est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du lundi 17 mai 2021 (bulletin n°59).

Les modalités relatives à la tenue de cette Assemblée Générale et au vote figurent dans cet avis.

Les documents et renseignements concernant cette Assemblée Générale seront tenus à la disposition des actionnaires et publiés sur le site internet de la société dans les conditions prévues par la réglementation.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. En conséquence, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société.

SYNERGIE

Société Européenne au capital de 121.810.000 euros
Siège social : 11 avenue du Colonel Bonnet 75016 PARIS
329 925 010 RCS PARIS

www.synergie.com